

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis No 05/2021 – Budget 2022 Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner le projet de budget 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Dans sa séance du 29 juin 2021, l'ancienne commission de gestion de la législature 2016-2021 a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 24 août en présence d'une délégation du Comité de direction avec la nouvelle commission de gestion de la législature 2021-2022.

Etaient présents : MM : Jean-Baptiste Piemontesi (Vice-Président Codir), Mme Amélie Melchior et M. Arnaud Rey-Lescure, (membres du Codir), M. Frédéric Pilloud (directeur ASR), Julien Sturny (Ambulance Riviera), Jean-Marc Pittet (commandant SDIS Riviera), ainsi que de Mme Henni (responsable des finances), M. Piu (directeur administratif) & M. Piras. (responsable RH).

La commission remercie les membres de la délégation pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées.

Communes	Membres		
		29.juin	24.août
Blonay	Helga Young-Rarden	Excusé	x
Chardonne	Anne Ducret	x	
Chardonne	Philippe Verdan		x
Corseaux	Hans Jörg Müller-Hermann	x	
Corseaux	Jacques Marmier		x
Corsier	Nicolas Luyet		x
Corsier	Tiago Ribeiro	Excusé	
Jongny	Angelo de Quattro	x	x
La Tour-de-Peilz	Rachel Descloux	x	Excusé
Montreux	Yanick Hess	x	x
Saint-Légier	Gavin Dale		x
Saint-Légier	Pierre-Alain Besson	x	
Vevey	Cihan Kirisci		x
Vevey	Nuno manuel Dos Santos	Excusé	
Veytaux	John Grandchamp	Excusé	Excusé

En début de séance, M. Pilloud, M. Sturny et M. Piras ont fait une présentation de la situation des échelles des rétributions dans le service des ambulances. La Cogest a été nantie des informations et une communication ultérieure du CODIR parviendra au Conseil intercommunal

Lors de la séance d'étude et d'analyse qui s'est tenue le 29 juin 2021, à Clarens, en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :
Les compléments apportés à la COGEST sont en *italique*.

QUESTIONS SUR LE PREAVIS

- **P.4 Clé de répartition**

Nous avons pris note que les changements de coefficient n'interviendront que sur les comptes 2022, néanmoins quelles implications pour les autres communes, qui y gagnent ou y perdent surtout ? Est-ce un principe de vase communicant ?

La clé de répartition actuelle continuera à être appliquée pour les comptes 2021. La commune de la Tour-de-Peilz comptabilisant plus de 12'000 habitants au 31 décembre 2020, un coefficient de 6 (au lieu de 5 pour les années précédentes) lui sera appliqué. Cela impactera d'ores et déjà les comptes 2021 et la part des charges diminuera pour les autres communes.

Une nouvelle clé de répartition est envisagée afin de modifier ou de supprimer ces paliers, qui génèrent un impact important sur la charge financière des communes lors d'un changement de coefficient. A l'heure actuelle, diverses solutions sont à l'étude et des propositions concrètes seront en principe soumises aux communes d'ici la fin de l'année 2021.

- **Existe-t-il un calendrier pour les modifications des Statuts de l'ASR et du plafond d'endettement ?**

En raison du changement de législature, le nouveau Comité de direction élaborera un calendrier qui vous sera communiqué dans les meilleurs délais.

- **P.5 Odyssée, projet informatique**

Quel est le risque/chance que le projet voit le jour en 2021 ? Pour quelles raisons est-il décalé ? La durée de la mise en place prévoit combien de temps ?

Le financement de ce projet a pris du retard notamment du fait que deux Corps de police - la Police municipale de Lausanne et la Police Nord vaudois - n'ont pas encore pu obtenir la validation formelle des investissements de la part des autorités compétentes. Au niveau cantonal, il est espéré que le Grand conseil puisse valider le projet dans le courant de l'été. Selon les informations reçues de la Police cantonale et sauf imprévu, toutes les polices devraient pouvoir signer les conventions début 2022, pour une mise en production en 2023. Au vu de l'ampleur et de la complexité du projet, la mise en place s'échelonnnera sur plusieurs années.

- **P.6 Logiciel de planification du service de Police**

Pour le logiciel Zeit : le respect des marchés publics pour ce logiciel est-il acquis ? Est-ce un achat unique, ou faut-il payer un abonnement, des upgrades ? Zeit pourrait-il être utilisé pour le service des ambulances ?

En l'occurrence, il ne s'agit pas du logiciel « Zeit ». Ce dernier est actuellement utilisé par l'ensemble des services de l'ASR - y compris par le Service d'ambulances - pour la gestion du temps de travail, des vacances et autres décomptes d'heures, ainsi que pour la planification horaire des services.

Le logiciel dont il est question est destiné spécifiquement à la planification des missions quotidiennes du service de Police. Ceci tant pour les tâches dites redondantes ou planifiées que pour celles relatives aux interventions.

Le montant de CHF 70'000.- porté au plan des investissements constitue un coût unique. Les frais de maintenance annuelle comprennent également les mises à jour et s'élèvent à CHF 10'200.-. Cette somme a été portée au compte 603.3151.01 « entretien du matériel informatique » du budget.

- **RH : Le poste d'informaticien/médiamaticien est-il en CDD ? Est-ce aussi le cas pour les 1.2 ETP ?**

La prolongation d'une année du poste d'informaticien/médiamaticien à 100% interviendra bel et bien au moyen d'un contrat de durée déterminée (CDD).

S'agissant de l'augmentation d'effectif temporaire de 1.2 EPT, en réalité, seule une augmentation de 0.6 EPT sera effective. En effet, l'une des deux personnes concernées a malheureusement échoué aux examens d'admission pour la maturité professionnelle, condition impérative s'agissant de la poursuite d'une activité auprès de notre Organisation (décision du CODIR 16/2021 du 11.03.2021). Il s'agira également d'un CDD.

- **Projets et mandats :**

En ce qui concerne les déménagements futurs potentiels : existe-t-il un calendrier des opérations ? Résumé de tous les coûts du déménagement, sortiront-ils dans un préavis type ?

Les réflexions relatives au dispositif régional et à la future Maison de la sécurité publique ont fait l'objet d'une communication au Conseil intercommunal lors de sa séance du 10 juin 2021.

Idéalement, un seul déménagement pourrait être envisagé pour occuper les nouveaux locaux. En l'état, il est prématuré de vous communiquer une planification objective, car nous avons impérativement besoin de connaître celle relative au projet immobilier concernant notre site actuel (rue du Lac 118, à Clarens), pour déterminer le chemin critique avec ou sans déménagement intermédiaire.

Une séance de travail est prévue le 2 septembre 2021 avec une délégation de la Municipalité de Montreux et de ses services, ainsi que le Bureau d'urbanisme mandaté. Le Comité de direction ne manquera pas de renseigner le Conseil intercommunal sur les prochaines étapes qui jalonnent ce projet stratégique, notamment pour les aspects financiers.

Au vu de la situation de la commune de Montreux avec son PGA, l'ASR devrait pouvoir rester mais la construction d'un bâtiment se complexifie aussi. Les zones réservées pourraient rentrer dans le cadre d'une construction pour l'ASR. Il faut se poser des questions sur les dimensions et la localisation du futur centre. L'ASR voudrait éviter aussi un déménagement actuellement. La solution intermédiaire devient un plan B.

- **P.8 Central téléphonique :**

Y a-t-il des implications si un déménagement de l'ASR se fait dans un futur proche ? Le central sera affecté à quel endroit ? Peut-il déménager ? Le prix implique-t-il les coûts de la structure (câblage ethernet, p.ex).

Si le déménagement de l'ASR devait intervenir dans un futur proche, les coûts inhérents à la mise à disposition d'une centrale « provisoire » et des dispositifs permettant une transition par étapes (respectivement, par service) devront être chiffrés. La centrale téléphonique sera installée dans le local technique situé à Clarens, à partir duquel nous disposons de liaisons informatiques (fibres louées ou partagées avec la commune de Montreux) avec la plupart des locaux de l'ASR.

A ce stade, il est possible d'affirmer qu'il n'y aura que très peu de coûts de structure, vu notamment que nos locaux sont déjà pourvus d'un câblage Ethernet. Par contre, il n'est pas exclu que certaines extensions ou modifications soient nécessaires.

L'obsolescence des outils oblige ces changements rapidement. L'exemple de Swisscom qui ne pouvait plus garantir d'atteindre des services d'urgence démontre la nécessité de rester attentif à cette situation.

- **P.9 Police :**

Que fait l'officier CEMAG, chez qui est-il intégré, quel est le coût global (Fr 16'500.-) ? La clé de répartition de son poste est-elle identique aux coûts de fonctionnement de Savatan ?

Le bilan de toutes les manifestations importantes ayant eu lieu dans le canton en 2019 a conduit à la création d'un poste d'officier intégrant la cellule planification des événements majeurs et le groupement de maintien de l'ordre. L'objectif est de pouvoir mieux coordonner les effectifs de toutes les polices engagées sur le front des grands événements se déroulant dans le canton. Le coût global lié à l'activité de cet officier est partagé par toutes les polices communales, au prorata du nombre de policiers dans chaque corps. Ainsi, Police Riviera comptant 112 policiers, sa part équivaut à 10.75% du coût annuel, soit une participation de CHF 16'500.-. Cette clé de répartition a été validée par la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises en 2020.

- **Central SMS :**

Ce système est-il compatible avec n'importe quel téléphone ? Quel est son degré de protection ? Globalement, comment fonctionne ce logiciel ?

Le système en question (*eAlarm emergency* de Swisscom SA) est compatible avec tous les types de téléphones mobiles. Cette plateforme, qui ne requiert aucune installation sur les postes fixes ou mobiles, est hébergée en Suisse par l'entreprise Swisscom SA. Cette dernière assure une exploitation et une surveillance du système 24h/24 et 7j/7, le respect des directives relatives à la protection des données, ainsi que des *backups* réguliers.

L'application permet l'envoi de SMS (simples ou prioritaires avec quittance), de messages vocaux, de messages sur des *paggers*, ainsi que de courriels. Les appels (ou alarmes) peuvent être envoyés individuellement, par groupe, par dispositifs (modèle d'alarme avec texte et participants prédéfinis) et par scénario (plusieurs modèles d'alarmes les uns à la suite des autres selon une chronologie définie, par exemple si le message n'est pas quittancé). Le système permet également la gestion de groupes ou de personnes de piquet selon une planification préétablie, la gestion des absences avec remplaçant et des appels en cascade.

QUESTIONS SUR LE BUDGET

- **601.4362 Pourquoi y a-t-il eu un ajustement de Fr 90'000.- sur le budget 2021 pour arriver à une somme de Fr 40'000.- pour le budget 2022 ?**

Il s'agit du remboursement des montants relatifs aux assurances sociales, que l'ASR reçoit dans l'année qui suit la clôture des comptes. Ce montant est difficile à évaluer, car il dépend des acomptes demandés par les assureurs de prestations sociales et des frais effectifs. Nous tenons compte des années précédentes pour établir le budget.

- **601.3116 Achats équipement spécialisés : que retrouvons-nous sur cette ligne ?**

Les frais relatifs à l'acquisition des équipements suivants sont portés au budget dans ce compte : éthylomètres, test salivaires pour les produits stupéfiants, embouts buccaux, triopans, gants en latex, boucliers pour les véhicules d'intervention, désinfectants et masques, matériel de self-défense, équipement pour les cours de maintien de l'ordre, petit matériel divers pour le Service de police.

- **604.3186 Primes d'assurances : que retrouvons-nous sur cette ligne ? Pourquoi une augmentation cette année ?**

Cette augmentation résulte d'une extension de la couverture d'assurance. En effet, installés à l'extérieur et sans surveillance, les indicateurs de vitesse étaient déjà assurés. Par contre, tel n'était pas le cas pour les appareils radars mobiles et fixes.

L'extension de l'assurance couvre ainsi les cas d'éventuelles mauvaises manipulations ou de chute de ces appareils, ainsi que d'autres potentiels dégâts qui

pourraient leur être causés. C'est pourquoi le montant de la prime d'assurance passe de CHF 500.- par année à CHF 4'000.-. Il est précisé que si nous devons prendre en charge les frais de réparation des appareils en question, il s'agirait de coûts importants, la valeur globale de ce matériel s'élevant à plus de CHF 260'000.-.

- **605.3011 Traitements ambulances : Pourquoi une baisse sur les traitements alors qu'il semblerait que les fonctions doivent être mises en réflexions ?**

La sensible baisse du budget salarial 2022 du Service d'ambulances (CHF 3'240'007.05), en regard du budget 2021 (CHF 3'317'876.00) notamment, s'explique principalement par le départ de personnes expérimentées au profit de collaboratrices et collaborateurs « junior ». Les éventuelles conséquences des réflexions liées aux salaires du personnel de terrain n'ont pas été portées au budget, car aucune décision officielle n'avait été prise à ce moment-là.

A ce propos, il y aura lieu de prendre en compte les effets de la décision du Comité de direction 46/2021 du 17.06.2021 (restructuration du Service d'ambulances). Pour de plus amples informations, nous nous référons à la présentation qui sera effectuée à la Commission de gestion lors de la séance du 24 août 2021.

- **605.3193 Cotisations : que retrouvons-nous sur cette ligne ? Le montant passe de Fr 19'550 en 2021 à 3'550.- en 2022**

Ce compte regroupe des cotisations résultant d'affiliations à plusieurs organismes, soit à :

- L'Association des responsables des services vaudois (ARESA), qui est l'interlocuteur de la DGS pour les aspects en lien avec le dispositif cantonal ;
- l'Interassociation de sauvetage (IAS), qui constitue l'organisme fédéral chargé de la reconnaissance qualité des services d'ambulances en Suisse ;
- l'European Resuscitation Council (ERC), qui émet notamment les recommandations en matière de réanimation cardio-pulmonaire ;
- la centrale d'achat CADHOM SA, qui nous permet de commander du matériel à un prix avantageux moyennant le paiement d'une cotisation annuelle.

L'écart entre les budgets 2021 et 2022 s'explique par la dépense exceptionnelle effectuée durant l'année 2021 en rapport avec un accompagnement pour le management de la qualité. Cet accompagnement - qui a été fourni par la société « La Maison Yamo » à Villars-Bozon - concerne la totalité des services cantonaux affiliés au dispositif. Ceci dans l'objectif de créer une « solution de branche », associant la reconnaissance IAS à une certification ISO 9001.

- **610.01.4272.03 Stationnement Montreux**

610.02.4272.03 Stationnement Vevey

610.03.4272.03 Stationnement La Tour

610.01.4370 Stationnement Montreux

610.02.4370 Stationnement Vevey

610.03.4370 Stationnement La Tour

Recettes parcomètres – amendes : comme indiqué en page 8 du préavis, le changement d'habitude des automobilistes lié au COVID et la dématérialisation du paiement par l'application ParkNow a un grand effet sur ces chiffres. La COGEST estime trop prudentes les projections faites dans le budget et rend attentif que les communes membres qui bénéficient de la partie stationnement auront un impact fort sur leur participation si ces craintes s'avéraient. Vevey sera encore plus impacté avec la diminution de surfaces de parking.

Le Comité de direction prend bonne note de cette observation. Par ailleurs, il constate que le système de paiement dématérialisé du stationnement rencontre un franc succès sur la Riviera, le taux de paiement se situant entre 30 et 50% des recettes selon les communes. Ce système permettant de s'acquitter du temps effectif de stationnement sans monnaie, il contribue à réduire grandement le nombre de contrevenants.

- **610.02.3111.01 Stat-Vevey**

Achats matériel informatique : Pour quelle raison paie-t-on le switch du parking du Panorama à Vevey, que paie globalement l'ASR lié à ce lieu ?

Par rapport au parking du Panorama (actuellement : Parking Vieille-Ville), l'ASR paie les frais relatifs aux contrats d'entretien, à l'électricité et à l'eau, ainsi qu'aux réparations des caisses et des barrières. Ces frais sont consécutivement décomptés dans leur totalité à la commune de Vevey et n'entrent donc pas dans la répartition intercommunale.

- **650.3111.01 SDIS**

Achats matériel informatique : la somme de 11'400.- représente combien de PC ?

Ce montant représente le remplacement de 9 PC qui ont été mis en service il y a plus de cinq ans. Il s'agit principalement d'ordinateurs utilisés de façon commune et installés dans les différentes casernes.

- **650.4356 SDIS**

650.4356.01 SDIS

Facturation de services à des tiers : la ligne apparaît deux fois, pour quelles raisons ?

Il s'agit du même compte. Pour des raisons techniques, l'ASR a dû créer un nouveau compte lors de la mise en place du processus lié à la TVA. Le compte 650.4656 n'est plus utilisé et sera supprimé dans le futur.

- **Page 37, charges par nature**

331 Amortissements du patrimoine financier, la somme de Fr 512'932.- n'est pas identique à celle en page 40 où l'on trouve Fr 407'533.33 pour le total de l'année 2022.

La différence représente l'amortissement des investissements effectués avant l'année 2021 pour le Service d'ambulances, ainsi que pour le logiciel de gestion des amendes d'ordre.

- **Page 43, répartition par commune. Tableau en noir, chiffre en page 10 du préavis pour Blonay de Fr 3'504'936.86 versus 3'508'001.92 dans le tableau de la page 43, idem pour les autres communes, les chiffres ne sont pas toujours identiques. Pour quelles raisons ?**

Nous sommes désolés, car il s'agit d'une malencontreuse erreur dans le préavis suite à des modifications apportées au budget. Le tableau de répartition correct est le suivant :

Commune	Population au 31.12.2020	Montants	CHF/hab	CHF/hab
			budget 2022	budget 2021
Blonay - St-Légier	11'737.00	3'508'001.92	298.88	300.94
Chardonne	3'093.00	621'530.75	200.95	202.32
Corseaux	2'311.00	464'389.77	200.95	202.32
Corsier	3'420.00	687'240.59	200.95	202.32
Jongny	1'670.00	335'582.39	200.95	202.32
Montreux	26'180.00	7'815'364.58	298.52	296.07
La Tour-de-Peilz	12'088.00	4'130'161.07	341.67	289.06
Vevey	19'780.00	3'582'659.65	181.13	162.13
Veytaux	956.00	145'292.21	151.98	153.01
Pays-d'Enhaut				
Château-d'Oex	3'494.00	78'680.74	22.52	22.33
Rossinière	537.00	12'092.60	22.52	22.33
Rougemont	863.00	19'433.74	22.52	22.33

La commission accepte ce préavis par 7 oui et 1 abstention

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Vu le préavis No 05/2021 du Comité de direction du 20 mai 2021 sur le projet de Budget 2022 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2022 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 44'749'629.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 23'349'199.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 21'400'430.00

- d'approuver le plan d'investissement pour l'année 2022 qui présente un montant d'investissement de CHF 1'030'000.00

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



Yanick Hess